

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°07-2024-126

PUBLIÉ LE 27 MAI 2024

Sommaire

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / 07_PREF_Sous-préfecture de Largentière

07-2024-05-13-00006 -

Arrete_prefectoral_modifiant_les_commissions_de_controle_arrondissement_de_Largent (2 pages)

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2024-05-13-00006

Arrete_prefectoral_modifiant_les_commissions_ de_controle_arrondissement_de_Largentiere





ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

portant modification de l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de LARGENTIERE

La préfète de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le code électoral, notamment les articles L 19 et R 7 à R 11;

VU la circulaire NOR : INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU le décret NOR IOMA2319666D du 13 juillet 2023 portant nomination de la préfète de l'Ardèche - Mme ELIZEON (Sophie) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2024-01-11-00011 du 11 janvier 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de LARGENTIERE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2024-01-31-00006 du 31 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Marc COUTEL, sous-préfet de LARGENTIERE ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2024-03-27-00005 du 27 mars 2024 portant modification de l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de LARGENTIERE;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la désignation de la déléguée suppléante du tribunal judiciaire pour la commune de GRAVIERES en raison d'une erreur matérielle de rédaction;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de remplacer le délégué suppléant initialement désigné par le tribunal judiciaire pour la commune d'UZER;

SUR proposition du sous-préfet de LARGENTIERE;

ARRETE

<u>Article 1</u>: - L'annexe 1 intégrée à l'arrêté préfectoral n°07-2024-01-11-00011 du 11 janvier 2024 relative à la composition des commissions de contrôle des communes de moins de 1000 habitants est modifiée comme suit :

Commune	Qualité	Conseiller municipal	Délégués de l'administration	Délégués du tribunal judiciaire
GRAVIERES	Titulaire	Mme Julie GLOTZ- BELACHGAR	M. Jean MERCIER	Mme Claire BORELLY
	Suppléant	M. Damien LENTIER	M. Charly THIBAUD	Mme Michèle PADOVANI
UZER	Titulaire	Mme Dorine ARTICO	M. Mohammed ALLAHOUM	M. Alain CANE
	Suppléant	M. Dominique CHAMBON	M. Thierry PAGENELLE	M. Bernard JOUVE- VILLARD

<u>Article 2</u>: La composition des commissions de contrôle devra être rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 3:

- Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin 69003 Lyon) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <u>www.telerecours.fr</u> .

- Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès du préfet de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse du préfet.

<u>Article 4</u>: Le sous-préfet de LARGENTIERE et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à LARGENTIERE, le 13 mai 2024, Pour la préfète de l'Ardèche et par délégation, Le sous-préfet de LARGENTIERE,

Signé

Marc COUTEL